DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 5 septembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Olivier BITZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge

OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2016/419 - Insertion professionnelle - 4513
Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en faveur des opérateurs de l'insertion professionnelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), d'engager la subvention européenne 2016 en faveur de la Mission Locale d'Alsace Nord, telle que figurant dans l'annexe 1 à la présente délibération, pour un montant total de

20 283,50 €, et de verser à cette structure 50 % d'avance, soit 10 141,75 €.

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer la convention européenne à conclure avec la Mission Locale d'Alsace Nord. Cette convention sera conclue avec le bénéficiaire sur la base de la convention-type validée par L'Etat et la Commission Européenne, et approuvée par la Commission Permanente n° CP/2016/285 le 06/06/2016.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20160905-lmc1102484-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 15/09/16